

LE CHAUFFE-EAU SOLAIRE

CONSEILS GRATUITS
PERSONNALISÉS
& INDÉPENDANTS

Mise à jour décembre 2013
Fiche réalisée par l'ASDER



*L'énergie solaire, une énergie gratuite,
inépuisable et non polluante*

➔ Comment ça marche ?

Du fluide caloporteur (eau + antigel) est chauffé par les capteurs solaires et vient réchauffer la partie la plus froide du ballon via un échangeur.

Une source d'énergie d'appoint apporte le complément d'énergie au cas où l'ensoleillement ne serait pas suffisant.

Le fluide est mis en mouvement :

- soit de manière naturelle par thermosiphon (le ballon doit être placé au-dessus du capteur, difficilement envisageable en Savoie).
- soit par un circulateur commandé par une régulation différentielle.

L'installation sur système existant

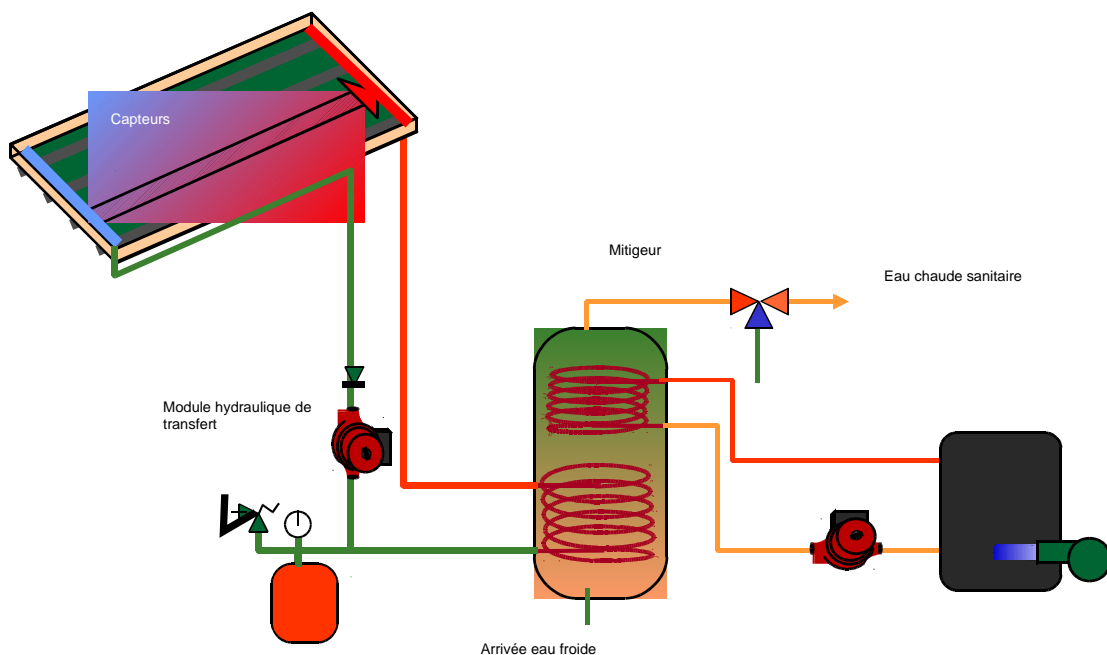
Si vous souhaitez conserver votre système actuel, l'installation solaire peut être raccordée en amont.

Le système d'appoint n'a plus qu'à apporter le complément d'énergie à l'eau sortant du ballon solaire.

L'installation dans le neuf

Dans ce cas, l'appoint peut être :

- Une résistance électrique, immergée dans le ballon solaire.
- Un deuxième échangeur (appoint hydraulique) raccordé à une chaudière (gaz, bois, fioul).



➡ Quelle surface pour quelles performances ?

L'orientation idéale pour les capteurs est plein sud avec une inclinaison de 45° par rapport à l'horizontale.

Le dimensionnement de l'installation **dépend des besoins de l'utilisateur. Il est inutile de surdimensionner la surface de capteurs.**

On compte en moyenne, **pour une famille de 4 personnes, 4 à 5 m² de capteurs pour un volume de stockage de l'ordre de 300 litres.**

Une installation correctement dimensionnée **couvrira entre 40 et 70 % des besoins** d'eau chaude sanitaire, ce qui réduira d'autant la consommation d'énergie d'appoint, entraînant une économie financière et évitant le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

- L'hiver, l'eau froide est préchauffée par l'installation solaire, avant d'être portée à la température de consigne par l'appoint (résistance électrique ou chaudière).
- L'été, le solaire couvre la totalité des besoins (sauf si manque d'ensoleillement sur plusieurs jours).

➡ A quel prix ?

Le coût d'un chauffe-eau solaire, pour une famille de 4 à 5 personnes est de l'ordre de **5 000 à 7 000 € H.T.** Ce coût comprend les capteurs, le ballon de stockage, les organes de circulation et de régulation et leur installation.

➡ Aides à l'investissement

Ces investissements ouvrent droit à des aides financières, vous trouverez toutes les informations concernant ces aides dans nos plaquettes spécifiques :

- **fiche Asder « Aides financières »**
- **fiche Asder « Crédit d'impôt »**
- **fiche Asder « Eco prêt »**

➔ Pour aller plus loin

Vous pouvez vous renseigner :

- Après d'un conseiller de l'ASDER (dimensionnement, implantation, performances).
- Après des installateurs Qualisol

Lorsqu'un devis vous intéresse (nous vous conseillons d'effectuer plusieurs devis), vous pouvez lancer les démarches suivantes **AVANT TRAVAUX** :

- Demande de déclaration de travaux auprès de votre commune.
- Montez un dossier de demande de subvention :

Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches.

➔ Matériels éligibles et installateurs

Liste **des matériels agréés**, disponible sur le site www.o-solaire.fr

Liste **des installateurs** ayant signé la charte **Qualisol** mise à jour sur le site www.qualisol.org

Plaquette réalisée par l'ASDER, mutualisée au sein du réseau IERA, Info Energie Rhône-Alpes



Espace Info Energie de la Savoie
membre du réseau Rénovation

Information Service

124 rue du Bon Vent - BP 99499

73094 CHAMBERY Cédex 9

Tél. : 04 79 85 88 50

Fax : 04 79 33 24 64

www.asder.asso.fr

En partenariat avec

